

## FINANCES PUBLIQUES.

### Une motion contre les choix des impôts

Lors du conseil communautaire du 9 juillet dernier (lire l'article en page 9) les élus ont voté une motion contre la réforme de la Direction générale des finances publiques.

Voici le contenu de cette motion :

« Suite à la présentation, par le Directeur Général des Finances Départementales, de la réforme de l'organisation des services de la DGFIP, et au vu des cartes présentées faisant apparaître de grandes disparités de répartition sur le territoire départemental, les conseillers communautaires constatent :

- L'inexistence d'accueil de proximité sur le territoire de la communauté de communes du Pays du Neubourg,

- Qu'il n'est pas tenu compte de la notion de distance entre deux points de proximité (exemple : Brionne – Gaillon 50 km, soit une heure de route),

- Que des points de proximité pourront être mis en place à la double condition : mise à disposition de locaux par les collectivités,

et présence d'au moins deux conseillers dont l'un sera pris en charge par les services de l'État et l'autre par la collectivité accueillante. Ces points de proximité constituent donc des charges nouvelles incombant aux collectivités (acquisition de locaux, frais de fonctionnement et de personnel).

Pour ces principales raisons, le Conseil Communautaire décide :

- De s'opposer à la fermeture de la Perception du Neubourg,

- De s'opposer à l'actuelle proposition de réorganisation des services de la DGFIP sur l'ensemble du département,

- De demander, avec force et à titre subsidiaire, que soit revu le réseau de proximité : la communauté de communes du Pays du Neubourg ne pouvant être dépourvue de tout point d'accueil de proximité,

- De demander également que toutes les charges nouvelles pouvant découler de cette réorganisation soient intégralement compensées par l'État ».

## TROIS QUESTIONS À.

### Jean-Luc Brenner, directeur départemental des finances publiques

Jean-Luc Brenner est directeur départemental des finances publiques. Il est venu au conseil communautaire du pays du Neubourg, le 9 juillet dernier, au Bosc-du-Theil pour discuter avec les élus. Son but : leur présenter les projets des impôts dans le secteur.

**Quel est le but de votre visite ce mardi 9 juillet au conseil de la communauté de communes du Pays du Neubourg ?**

Je me rends dans des réunions dans toutes les communautés de communes et agglomérations du département pour discuter de l'organisation du réseau des finances publiques dans l'Eure à l'horizon 2022. La concertation avec les élus dure jusqu'en octobre.

La fiscalité évolue. Avec le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, la suppression progressive de la taxe d'habitation et l'obligation de paiement

dématérialisé des impôts au delà de 300 euros. La baisse de fréquentation de nos guichets, déjà constatée ces dernières années, va donc s'amplifier. Il faut adapter le service. Nous proposons une nouvelle organisation de l'accueil des usagers.

**Des trésoreries, comme celle du Neubourg, vont fermer. Seront-elles remplacées ?**

C'est pour cela que le président de la République veut qu'il y ait, dans chaque canton, une Maison France Services qui regroupera différents services publics comme les finances publiques, la CPAM, les organismes sociaux... Ce sera plus adapté aux besoins des usagers.

**Vous avez sans doute conscience que certains élus ne seront pas d'accord.**

C'est pour cela que nous allons recevoir leurs avis pour voir où se situent les compromis, notamment pour savoir où pourrait être installée cette Maison France Services.

Propos recueillis par TG



Jean-Luc Brenner, directeur départemental des finances publiques.